

A N N A L E S  
**BRETAGNE**  
PAYS DE L'OUEST

## Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest

Anjou. Maine. Poitou-Charente. Touraine

117-2 | 2010

Varia

---

### Berger Emmanuel, *La Justice pénale sous la Révolution. Les enjeux d'un modèle judiciaire libéral*

Elfie Decombe

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/1786>

ISBN : 978-2-7535-1518-5

ISSN : 2108-6443

#### Éditeur

Presses universitaires de Rennes

#### Édition imprimée

Date de publication : 10 juillet 2010

Pagination : 161-163

ISBN : 978-2-7535-1214-6

ISSN : 0399-0826

#### Référence électronique

Elfie Decombe, « Berger Emmanuel, *La Justice pénale sous la Révolution. Les enjeux d'un modèle judiciaire libéral* », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 117-2 | 2010, mis en ligne le 20 juillet 2012, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/1786>

---

que l'hégémonie francophone commence à décliner au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, notamment en Angleterre. Que ce soit dans les cours anglaises ou dans celles des Pays-Bas, on assiste bien au développement d'un bilinguisme, coexistence d'une forme du français et de la langue vernaculaire, marque, d'une certaine manière, du cosmopolitisme de la société de cour. Cette double influence est le reflet de la spécificité de chaque cour, mais elle exprime aussi, et c'est un des points fondamentaux de cette étude, l'idée selon laquelle une culture commune prévaut dans les sociétés et milieux de cour durant les <sup>xiii</sup><sup>e</sup> et <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècles. L'intérêt principal de *The Princely Court* consiste à dépasser les clivages artificiellement créés entre les cours princières européennes par une historiographie ancienne, imbuë de nationalisme, pour mieux mettre en évidence une communauté culturelle fondée sur le cosmopolitisme, le multilinguisme et l'ouverture aux modes et influences étrangères.

Sylvain BERTRAND

étudiant en master 2 « Histoire, Sociétés et Cultures », université Rennes 2

DAIREAUX, Luc, *L'Affaire de Bretagne à travers les publications imprimées (1764-1769)*, Rennes, CERHIO-UMR CNRS 6256, 2009, 607 p.

Consultable uniquement en ligne :

[<http://www.sites.univ-rennes2.fr/cerhio/spip.php?article253>]

[<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/39/11/06/PDF/AffairedeBretagne.pdf>]

Dans son ouvrage sur « L'Affaire de Bretagne », *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial. Le Duc d'Aiguillon et La Chalotais*<sup>27</sup>, publié en 1900, l'historien Barthélemy Pocquet du Haut-Jussé a recensé 272 publications engendrées par l'affaire. Ce nombre important a amené le chercheur Luc Daireaux, spécialiste des questions protestantes au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle, à s'intéresser à ces publications. Dans le cadre d'une recherche post-doctorale, Luc Daireaux a établi un inventaire de 194 imprimés relatifs à la première partie (1764-1769) des événements qui se sont déroulés entre 1764 et 1774. Ce catalogue présente les imprimés par ordre chronologique en exposant les éléments descriptifs, les lieux de conservation (bibliothèques, dépôts d'archives, collections privées) et en indiquant le contenu de l'écrit. Le catalogue est précédé d'une introduction générale détaillant les péripéties, les événements et les protagonistes de cette première période, et d'une présentation des notices.

Ces nombreuses publications imprimées sont pour la première fois traitées comme objet d'étude et non seulement comme sources. Autre originalité : ce travail bénéficie d'un support de diffusion encore peu utilisé dans le milieu de la recherche en histoire, le support numérique. Il est en effet consultable sur Internet, sur le site de l'université de Rennes II<sup>28</sup> et sur la plate-forme d'archives HAL-SHS (Hyper Article en Ligne-Sciences de l'Homme et de la Société)<sup>29</sup>. Toutefois la version mise en ligne par l'université est une version allégée (553 pages, au lieu de 607 pages pour la version complète) et sans aucune photographie. Il est ainsi plus aisément accessible à l'ensemble de la communauté des chercheurs. Le texte intégral est consultable sous forme papier à la bibliothèque du Centre de Recherches Historiques de l'Ouest (CERHIO), à l'Université de Rennes 2 (<http://www.sites.univ-rennes2.fr/cerhio/>).

27. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Barthélemy, *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial. Le Duc d'Aiguillon et La Chalotais*, (3 tomes), Paris, Librairie académique Didier Perrin et C<sup>ie</sup>, 1900.

28. [<http://www.sites.univ-rennes2.fr/cerhio/spip.php?article253>]

29. [<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/39/11/06/PDF/AffairedeBretagne.pdf>]

Dans l'introduction (p. 5-35)<sup>30</sup>, Luc Daireaux rappelle ce qu'est « l'Affaire de Bretagne ». L'Affaire de Bretagne est une crise, fiscale à l'origine, en 1764, à l'échelle de la Bretagne, qui recoupe en réalité plusieurs affaires; elle conduit en 1771 à la réforme du chancelier Maupeou qui réforme les parlements de Bretagne, de Paris, et les autres. Cette affaire à multiples facettes prend fin quelques mois après l'avènement de Louis XVI, le 10 mai 1774, avec le rétablissement des parlements dans leur forme antérieure. La première phase de l'affaire, qui se déroule pour l'essentiel entre la Bretagne et Versailles, est marquée par la rivalité entre le procureur général du parlement de Bretagne, Louis-René de Caradeuc de La Chalotais, et le commandant en chef en Bretagne, Emmanuel-Armand de Vignerod du Plessis de Richelieu, duc d'Aiguillon; la démission du parlement de Bretagne en mai 1765 et le procès de M. de La Chalotais en sont les deux éléments majeurs.

L. Daireaux explique ensuite sa démarche et expose ses sources, les publications imprimées (p. 37-46). Le catalogue, non exhaustif, a été établi à partir de plusieurs bibliographies, dont principalement celle de B. Pocquet<sup>31</sup>; il recense uniquement des imprimés, qu'on ne peut toutefois pas considérer comme des livres puisqu'ils n'ont pas été conçus comme tels. Ces publications sont liées à un événement en particulier (ici, l'Affaire de Bretagne), elles sont donc éphémères et non destinées à être conservées. Parmi elles se trouvent aussi des édits, des lettres patentes, arrêts du conseil et déclarations émanant du pouvoir qui sont abondamment diffusées, mais aussi les remontrances et les arrêts des parlements. Les requêtes et mémoires judiciaires sont également des imprimés éphémères. Enfin le libelle est l'écrit le plus représentatif. Il reste cependant difficile de classer chaque imprimé, certains relevant parfois de plusieurs catégories : « Les remontrances des cours supérieures, notamment celles du parlement de Normandie, constituent parfois de véritables "libelles" » (p. 46). Les 194 notices sont présentées chronologiquement permettant de les retrouver aisément; elles sont aussi reliées entre elles par un système de renvoi.

L. Daireaux s'est également attaché, dans la présentation des notices, à décrire ses principaux fonds d'archives, pour l'essentiel ceux de bibliothèques publiques (Bibliothèque nationale de France, bibliothèques de Rennes, de Versailles, de Rouen entre autres), et des dépôts d'archives (Archives Nationales, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine). Chaque notice fournit : le lieu et la nature du fonds (dépôt d'archives, bibliothèque, collection privée) de conservation de l'imprimé, la publication et le format de l'écrit, des éléments sur la diffusion et les potentielles rééditions de ces imprimés, le contenu de chaque document, ce qui permet de montrer son apport pour la compréhension de l'Affaire de Bretagne. S'y ajoutent une riche bibliographie thématique et commentée, un index et une table des matières très détaillée où chaque notice est référencée.

Le travail de Luc Daireaux prend place dans un vaste projet de révision de l'Affaire de Bretagne (1764-1774), dans le cadre du projet « Conflipol » de l'Agence nationale de la Recherche. À l'origine de ce catalogue se trouve la volonté de dresser un inventaire complet des publications liées à l'Affaire de Bretagne. Néanmoins devant le nombre important d'imprimés qu'elle a engendrés et l'impossibilité de savoir si tous les imprimés ont été retrouvés, il a été décidé de scinder en deux la recherche, comme le souligne, dans la préface, Gauthier Aubert, directeur de ce mémoire; de la sorte, les imprimés peuvent bénéficier d'une analyse plus approfondie. Le choix de la césure n'est pas anodin puisqu'à l'été 1769, lors du rappel du parlement de Bretagne, l'affaire semble finie. Toutefois dès 1770, la Bretagne s'embrase à nouveau

30. L'exemplaire consulté est celui de la plate-forme d'archives HAL-SHS.

31. POCQUET DU HAUT-JUSSE, Barthélemy, *Le Pouvoir absolu...*, op. cit., tome 3, p. 624-642.

avec les demandes de rappel de M. de La Chalotais, envoyé en exil par Louis XV ainsi que son fils, avec lequel il partage sa charge de procureur général au parlement de Bretagne, et par la volonté des magistrats bretons de voir juger le duc d'Aiguillon, qu'ils considèrent comme responsable des troubles survenus en Bretagne. La réalisation de la seconde partie de l'inventaire est en cours. À terme, les deux mémoires constitueront un inventaire analytique le plus riche possible des imprimés liés à l'Affaire de Bretagne, de 1764 à 1774, même si tous les imprimés cités dans les différentes bibliographies n'ont pas été retrouvés.

Les publications imprimées sont de diverses natures : arrêts du conseil et lettres patentes émanant du roi, arrêts et remontrances ou représentations des parlements, mémoires et requêtes judiciaires et enfin écrits polémiques et souvent satiriques ou « libelles ». Les remontrances ou représentations, au nombre de 32, constituent une part non négligeable du corpus documentaire, alors que les libelles sont peu présents puisqu'il en a été retrouvé 19 parmi les 194 imprimés. Les mémoires et les requêtes judiciaires représentent environ 15% des imprimés ; l'usage important de ce genre d'imprimé n'est pas sans rappeler son usage fréquent au xviii<sup>e</sup> siècle dans la justice ordinaire. Quant au reste, il s'agit pour l'essentiel d'arrêts du conseil et de lettres patentes ou d'arrêts et lettres des parlements. Cette grande variété de publications imprimées offre plusieurs regards sur l'Affaire de Bretagne. La répartition des imprimés par année permet d'observer les différentes étapes de l'affaire. Ainsi en 1764, lorsque commence l'affaire, les publications restent rares (12 imprimés). L'année suivante, marquée par la démission du parlement de Bretagne en mai et l'arrestation de M. de La Chalotais, de son fils et de trois autres magistrats bretons, ainsi que les années 1767 à 1769, années elles aussi riches en événements et en rebondissements, enregistrent toutes un nombre élevé et stable de publications (33 en 1765, 28 en 1767, 36 en 1768 et 26 en 1769). Toutefois l'année 1766 l'emporte nettement avec 53 imprimés : c'est l'année du procès de La Chalotais, qui a eu un retentissement dans tout le royaume et dans l'Europe éclairée. Ces premières constatations montrent une variété de styles et de regards portés sur l'Affaire de Bretagne. De même, une relation événement-écrit apparaît, puisque la fréquence des publications se calque sur l'intensité des événements.

À partir de ces premières considérations, la réalisation de cet inventaire permet de s'interroger sur cette relation entre événements et écrits. Dans un premier temps les événements suscitent les écrits. Ainsi les imprimés décrivent les événements, offrent des opinions et s'intéressent aux acteurs de l'affaire : « Les libelles reviennent également sur l'état du parlement de Bretagne » (p. 31). Toutefois on peut se demander quel peut être l'impact de ces écrits sur les événements. De même les écrits ont-ils une influence sur les opinions et surtout sur l'opinion publique ? Luc Daireaux y répond : « Il demeure bien difficile d'évaluer les effets de tous ces textes auprès de l'opinion, ce fameux "public" auquel se réfèrent les polémistes du temps » (p. 31). « L'opinion publique » fréquemment invoquée dans les textes (libelles, remontrances, mémoires judiciaires...) est une notion aussi difficile à définir pour les contemporains de l'affaire que pour les historiens d'aujourd'hui. Toutefois il apparaît que cet ensemble documentaire soulève la question de sa construction.

Cette interrogation va de pair avec celle de la circulation de ces imprimés. La notion même d'imprimé présuppose une large diffusion, contrairement aux documents manuscrits. De nombreux textes émanés des institutions (parlements, pouvoir royal) comme les arrêts, lettres patentes ou remontrances sont ainsi imprimés en grand nombre. Pour connaître l'ampleur de la diffusion des imprimés il convient de se référer à la localisation de chaque imprimé. Cette approche permet d'avoir une estimation du nombre d'exemplaires de chaque imprimé et de voir dans quelles villes ils se situent essentiellement. C'est cette démarche qui a permis à

Luc Daireaux de constater quel était l'imprimé de son inventaire le plus répandu : « Si on se réfère aux exemplaires conservés aujourd'hui dans les dépôts publics, le texte le plus diffusé est incontestablement le Procès instruit extraordinairement contre Messieurs de Caradeuc de La Chalotais..., paru en 1768 » (p. 30. Notice n° 146). Néanmoins ce calcul est à regarder avec précaution puisque nombre d'imprimés concernant l'affaire ont été détruits ou se trouvent dans des archives privées ou dans des fonds d'archives ou de bibliothèques non classés.

La relation événement-écrit, la construction de l'opinion publique, la circulation des imprimés à propos de l'Affaire de Bretagne sont autant de pistes de réflexion ouvertes par cet inventaire riche et bien construit. Ce travail, original par sa forme et par son support, permet, à travers l'étude des imprimés qu'elle a suscités, de poser un regard différent sur l'Affaire de Bretagne en soulevant la question de l'existence d'une culture de l'imprimé dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce premier inventaire offre ainsi de multiples champs de recherche à explorer dans le cadre du projet de révision complète de l'Affaire de Bretagne.

Audrey DESHAIS  
étudiante en master 2 « Histoire, Sociétés et Cultures », université Rennes 2

BERGER, Emmanuel, *La Justice pénale sous la Révolution. Les enjeux d'un modèle judiciaire libéral*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 290 p.

Cet ouvrage est le résultat de quatre années de recherches doctorales passées au sein du centre d'histoire du droit et de la justice (à l'université catholique de Louvain) et de l'institut d'histoire de la Révolution française (à l'université Paris 1-Panthéon-Sorbonne) et menées sous la direction des professeurs Xavier Rousseaux et Jean-Clément Martin. Emmanuel Berger a cherché à montrer qu'il existe sous la Révolution un modèle judiciaire libéral fondé sur les principes de préservation des libertés et reposant sur une architecture de la filière pénale organisée autour du jury d'accusation. C'est pourquoi il a travaillé sur trois ensembles documentaires belges : les débats des assemblées (Assemblées des Anciens et Assemblées des Cinq Cents), les registres et les dossiers élaborés par la nouvelle justice et enfin la correspondance criminelle du ministère de la justice. Ces différentes sources lui ont permis de proposer une relecture du modèle judiciaire libéral à travers l'étude des normes et des pratiques des juridictions d'arrondissements dans les départements belges sous le Directoire. Pour cela, il s'est d'abord intéressé aux normes du modèle judiciaire libéral fixées en 1791, à leurs évolutions sous le Directoire et leurs réformes ou maintien en l'an IX. Puis il s'est concentré sur les fondements des critiques émises à l'égard du modèle judiciaire libéral. Enfin il a fixé son attention sur la surveillance des juges par le Directoire.

Emmanuel Berger consacre son premier chapitre au processus de la poursuite et à l'instruction des procès. Pour cela, il s'est interrogé sur l'origine de la réforme de la poursuite au cours des années 1790-1791, sa mise en application sous le Directoire et sa suppression sous le Consulat, ainsi que sur l'issue des poursuites, même jusqu'à leur abandon. Il montre que les législateurs de 1791 ont conscience de l'enjeu de la poursuite pour le système pénal. C'est la raison pour laquelle le 10 août 1790 ils décident de déléguer l'accusation à des organes populaires, afin de protéger la société et les libertés individuelles. Cette participation des citoyens se manifeste de manière indirecte par l'élection des juges et de manière directe par le droit de poursuite des infractions et par la mise en place du jury d'accusation qui a pour